

2024-46



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Le 4 avril 2024

Le conseil de la communauté de communes Fier et Usses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sallenôves, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du conseil de communauté : 22 mars 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 22 - votants 32.

Présents :

Pierre AGERON, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, François DAVIET, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Yolande BAUDIN à Philippe LANGANNE
Carole BERNIGAUD à Fabienne DREME
Thomas BIELOKOPYTOFF à Rocco COLELLA
Jean-Pierre CHAMBARD à Cécile LOUP FOREST
Elodie DONDIN à Maly SBAFFO
Karine FALCONNAT à Pierre AGERON
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Virginie FRANCOIS à Michel PASSETEMPS
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET
Sylvie LE ROUX à Roland NEYROUD

Secrétaire de séance : Henri PERRIN

N°2024-46 : Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre le Département de la Haute-Savoie et la Communauté de Communes Fier et Usses dans le cadre de l'aménagement de la RD 1508 entre Sillingy et Epagny - Metz Tessy - Section 4B - Déplacement des réseaux d'eau potable et du branchement d'assainissement

Monsieur Yvan SONNERAT, Vice-Président en charge de l'eau potable, rapporteur

Le Département de la Haute Savoie est maître d'ouvrage du projet d'aménagement de la route départementale 1508 entre Sillingy et Epagny Metz Tessy — Section 4B, situé sur la commune de Sillingy et qui prévoit le doublement de la RD 1508 entre le giratoire de Seysolaz et le parking du restaurant des Chasseurs entre début 2022 et fin 2025.

Ces travaux nécessitent le dévoiement d'une conduite d'eaux usées provenant de l'aire d'accueil des gens du voyage située dans l'emprise des travaux sur 55 ml ainsi que le dévoiement d'une conduite d'eau potable située dans l'emprise des travaux sur 360 ml.

Pour ce faire, il convient de mettre en place une convention de maîtrise d'ouvrage unique dont l'objet est de transférer temporairement au Département la maîtrise d'ouvrage des travaux de déplacement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées relevant de la CCFU.

Le coût prévisionnel est de 99 008.80 € HT pour les travaux d'eau potable et 30 772 € HT pour les travaux d'eaux usées.

Le coût de la maîtrise d'œuvre est estimé à 5% du montant des travaux soit 6 489.04 € H.T

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**autoriser** Monsieur le Président à signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre le département de la Haute-Savoie et la Communauté de Communes Fier et Usse dans le cadre de l'aménagement de la RD 1508 entre Sillingy et Epagny — Metz Tessy — Section 4B — Déplacement des réseaux de distribution d'eau potable et du branchement d'assainissement.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**Le secrétaire de séance,
Henri PERRIN**

